Il a été possible d'effectuer certaines des rectifications au moyen de règlements édictés en vertu de la loi. Pour ce qui est des autres,-elles comprennent celles dont parle mon honorable ami et dont il s'inquiète tout comme moi,—la Commission voudrait disposer d'un peu plus de temps afin de compléter son enquête préliminaire et de déterminer les effets de longue portée de toute autre mise au point qu'elle pourrait recommander au Gouvernement. La Commission étudie également les aspects juridiques de la question. Elle croit qu'il serait utile, aux fins de son enquête, d'obtenir directement des honorables députés un exposé sommaire des difficultés éprouvées par leurs commettants. J'aurai plaisir à cette fin de ménager une entrevue entre n'importe quel honorable député, y compris mon honorable ami qui a posé la question, et les membres de la Commission et moi-même en vue de discuter ce problème qui n'est pas, en effet, aussi simple qu'il apparaît à première vue.

M. Knowles: Puis-je poser une question complémentaire? Si la Commission constate qu'il est impossible de régler ce problème en recourant à des règlements et si celui-ci subsiste, le Gouvernement proposera-t-il, au cours de la présente session d'apporter à la loi les modifications voulues?

L'hon. M. Gregg: Je voudrais en finir avec la première partie de la question de mon honorable ami,—ce que j'espère faire bientôt,—avant de répondre à la seconde partie.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

CONFÉRENCE DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE—INSTRUCTIONS DONNÉES À LA DÉLÉGATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Le ministre du Commerce pourrait-il faire connaître à la Chambre les instructions que suivra la délégation du Canada lors de la conférence qui aura bientôt lieu au sujet de l'extension, ou de la modification, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): La délégation aura pour directive de représenter le Canada le mieux possible. On ne s'attend pas à ce que le domaine des négociations tarifaires soit très étendu. Les négociateurs que nous envoyons sont des hommes d'expérience et ils nous feront rapport de toutes les occasions d'améliorer la situation du Canada à mesure qu'elles s'offriront.

M. Fleming: Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a donné quelque instruction précise visant à chercher une amplification ou

une modification déterminée de l'accord existant ou s'il s'agit simplement d'une extension d'ordre général?

Le très hon. M. Howe: Non. Il s'agit de discuter des points particuliers. Je ne puis dire si nous allons étendre les limites des négociations. Franchement, nous ne nous attendons pas à des résultats foudroyants.

## MINISTÈRE DES POSTES

DEMANDE D'UNIFORMISATION DU TARIF DE LA RÉGION DE SASKATOON-SUTHERLAND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): J'aimerais poser au ministre des Postes une question dont je lui ai donné préavis. Étant donné que la ville de Sutherland a été récemment fusionnée avec la ville de Saskatoon, a-t-on songé à uniformiser le tarif postal dans toute la région ainsi constituée? Dans le cas de l'affirmative, quel a été le résultat d'une telle étude?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Cette question fait l'objet d'un examen attentif à l'heure actuelle. J'espère être en mesure de renseigner prochainement mon honorable ami sur le sujet.

## DÉFENSE NATIONALE

RÉSEAU LOINTAIN DE PROMPTE ALERTE—
DISPONIBILITÉ DE CANADIENS POUR EN
CONSTITUER LE PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): L'attention du ministre de la Défense nationale a-t-elle été attirée sur des nouvelles parues dans les journaux selon lesquelles des citoyens américains constitueraient le personnel du réseau lointain de prompte alerte dans l'Arctique canadien par suite du défaut de personnel canadien qualifié. Le ministre aurait-il des observations à formuler au sujet de ces nouvelles?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je remercie le député de m'avoir averti de sa question. Je dois dire que le problème de la constitution du personnel du réseau lointain de prompte alerte qui, chacun le sait, n'est pas encore achevé, est à l'étude et soulève d'amples discussions. En conséquence, il me paraît un peu tôt pour parler de cette question. Une déclaration sera faite à ce sujet dès que les circonstances le permettront.